PROJECTION DU MANE I

OTION DES AFFAIRES JURIDIQUÉS

ું કુ મુક્તમાં ON LOCALE 🥎

REPUBLIQUE FRANCAISE

Stagule 25 SEP. 2017

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulxenvelin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Compte rendu affiché le 27 septembre 2017

Date de convocation du Conseil municipal le 15 septembre 2017

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Monsieur Jacques ARCHER

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Fatma FARTAS à Muriel LECERF, Yvette JANIN à Stéphane GOMEZ, Antoinette ATTO à Pierre DUSSURGEY, Christine BERTIN à Marie-Emmanuelle SYRE, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Charazede GAHROURI à Sacha FORCA.

Membres absents excusés: Myriam MOSTEFAOUI

Membres absents: Ahmed CHEKHAB, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA

<u>Membres démissionnaires</u>: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI

Nombre de membres Art. 2121-2 du CGCT En Exercice Qui ont pris part à la délibération 43 43 43 35

Objet:

17.09.0785

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'urgence à la Fondation de France, pour les

Antilles, suite à l'ouragan Irma

RAPPORT DE MONSIEUR BARNEOUD

Mesdames, Messieurs,

Mercredi 6 septembre 2017, l'ouragan Irma a frappé les Antilles. Gigantesque dépression de la taille du Texas, il a oscillé entre la catégorie 5, la plus élevée sur l'échelle d'intensité des cyclones tropicaux, et la catégorie 3, avec des vents soutenus de 240 à 295km/h. Les îles françaises de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont été particulièrement touchées.

Le bilan provisoire est de 30 morts. Les dégâts matériels sont énormes et le coût des dommages provoqués à Saint-Martin et Saint-Barthélemy est évalué à 1,2 milliard d'euros. Les populations ont été extrêmement fragilisées et traumatisées.

Face à la détresse de ces populations durement frappées, la Fondation de France lance un appel à la solidarité nationale pour les Antilles.

La Fondation de France aidera les personnes sinistrées les plus vulnérables dans les îles antillaises, notamment à Saint-Martin, en tenant compte des plans d'aide prévus par l'Etat.

Une équipe de la Fondation de France vient d'arriver sur place pour évaluer les besoins immédiats, et rencontrer les acteurs locaux. Elle a pour mission d'organiser la création d'une antenne locale en coordination avec les associations et collectivités locales. Les objectifs de ce bureau : coordonner les différentes aides aux victimes (soutien juridique, social, psychologique) et évaluer les besoins immédiats et à moyen terme des personnes (relogement ou réparation, perte d'emploi / d'outil de travail...).

Dans un second temps, la Fondation de France interviendra pour faciliter le retour à une vie quotidienne normale des personnes les plus fragiles. Elle privilégiera les projets des associations qui aideront les familles à reconstruire leur vie - retrouver un toit et des biens d'équipement de base, reprendre une activité...Elle soutiendra également les petits artisans et cultivateurs dont l'outil de production a été détruit pour relancer leur activité.

Un très bel élan de générosité s'est exprimé depuis plusieurs jours : 2 millions d'euros ont déjà été collectés.

La Fondation de France assurera un suivi tant de la gestion financière que de la réalisation des projets financés. Au terme de cette opération, une évaluation et un bilan de l'utilisation des fonds collectés seront publiés.

Considérant l'urgence à apporter une aide humanitaire aux îles de Saint Martin et de Saint Barthélemy, je vous propose :

- > D'approuver le présent rapport ;
- > De soutenir la Fondation de France par l'attribution d'un don exceptionnel d'urgence d'un montant de 2 000 €;
- ➤ De dire que la dépense d'un montant de 2 000 € est imputée au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2017.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

| Nombre de suffrages exprimés : 35 | |
|-----------------------------------|--|
| Votes Pour : 35 | |
| Votes Contre: | |
| Abstention: | |

- > Approuve le présent rapport ;
- \triangleright Décide de soutenir la Fondation de France par l'attribution d'un don exceptionnel d'urgence d'un montant de 2 000 \in ;
- ➤ Dit que la dépense d'un montant de 2 000 € est imputée au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2017.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Helène GEOFFROY